

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-E041**

**AVIS EST DONNÉ QUE :**

Lors d'une séance spéciale du conseil tenue le 6 août 2008, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement numéro **RCA08-E041** intitulé :

**« RÈGLEMENT RCA08-E041 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR DES TRAVAUX VISANT À RÉALISER DES TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS DANS LE SECTEUR DU NOYAU VILLAGEOIS DE POINTE-AUX-TREMBLES ».**

**Prenez en outre avis que le règlement numéro RCA08-E041 a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 3 septembre 2008.**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, Montréal, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures.

Donné à Montréal, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2008.

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/rpm](http://www.ville.montreal.qc.ca/rpm).